



COMMUNIQUE N° 2 DU 25 JANVIER 2019

Information relative aux factures envoyées par SERAFE AG, le nouvel organe suisse de perception de la redevance de radio-télévision

En complément des diverses informations officielles, notamment le [communiqué de presse commun du 24 janvier 2019 de l'Office fédéral de la communication \(OFCOM\), de l'Association suisse des services des habitants \(ASSH\) et de Serafe AG](#), le Service du contrôle des habitants de Lausanne confirme que, dès aujourd'hui, **toutes les questions, y compris celles en relation avec des problèmes d'adressage ou de composition des ménages, doivent être soumises à Serafe AG**, conformément également à ce qui est indiqué sur le site internet de cette entreprise (www.serafe.ch/fr/) . Pour ce faire, nous vous remercions de les contacter au **tél. 058 201 31 67** ou encore par courriel à l'adresse **info@serafe.ch**

Les situations qui ont été signalées jusqu'alors au Service du contrôle des habitants de Lausanne seront néanmoins analysées et traitées en conséquence, selon nos disponibilités.

Le Service du contrôle des habitants